

# La Belgique invitée à lutter contre la xénophobie

## DROITS DE L'HOMME C'est ce qui ressort de l'examen passé hier à l'ONU

► 104 pays ont commenté le respect des droits de l'homme en Belgique.

► Beaucoup de recommandations.

GENÈVE

DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE

Une minute et dix secondes. C'est le temps maximal dont a bénéficié hier après-midi chacun des 104 pays qui s'est adressé à la Belgique pour son deuxième Examen périodique universel (EPU). L'EPU est un grand dialogue entre, d'un côté, un pays (ici la Belgique, représentée par Didier Reynders) et de l'autre les pays qui composent les Nations unies, autour de l'épineuse question des droits de l'homme. Une minute et dix secondes, c'est court pour un tel sujet. Qu'en ont fait les 104 pays ? La plupart ont commencé par féliciter rapidement la Belgique pour les progrès effectués depuis mai 2011, date de son premier EPU. Mais assez vite, place aux recommandations - qui étaient, bien souvent, assez semblables.

Premièrement, bon nombre des 104 intervenants ont renforcé le clou sur lequel ils avaient déjà tapé il y a quatre ans et demi : demander à la Belgique d'ouvrir un Institut national des droits humains (INDH) et de ratifier le protocole facultatif de la convention contre la torture (OP-CAT). Ensuite, chacun y est allé de ses propositions : le Bénin a insisté sur l'intégration des Roms, le Venezuela a suggéré un plan contre les discriminations sexuelles, l'Allemagne a pointé du doigt la surpopu-

lation carcérale... Et - assez surprenant, comme peuvent l'être certaines interventions - l'Afghanistan a recommandé à la Belgique de bien protéger ses demandeurs d'asile (qui sont notamment... Afghans).

En toile de fond, une thématique a été largement abordée (et particulièrement par des pays du Maghreb, du Moyen-

Orient et du Golfe) : celle des discriminations, du racisme, de la xénophobie et de l'islamophobie. Largement citées également, les craintes concernant le profilage ethnique effectué par les policiers belges - mais sans mentionner précisément les mesures prises après les attentats

français. Didier Reynders, le ministre des Affaires étrangères, a voulu rassurer tout le monde. L'INDH est au programme du gouvernement, a-t-il expliqué, et l'OPCAT a été signé par certaines entités fédérées et arrivera, à terme, au fédéral. Il a aussi cité toutes les lois belges qui œuvrent contre le racisme et la xénophobie, avant d'ajouter que « *le respect des droits de l'homme est le fil conducteur de la formation de nos policiers* ».

« **Le racisme est une réalité** »

« *Je ne suis pas étonné que les questions de discriminations et de racisme aient été soulevées* », nous a indiqué Didier Reynders en fin de séance. Les discriminations et le racisme sont une

réalité, explique-t-il, notamment suite à la crise migratoire. La Belgique a maintenant quatre ans pour suivre certaines des recommandations présentées ce mercredi (celles qu'elle accepte de suivre). Pour que l'exercice soit bien effectué, Didier Reynders compte créer un mécanisme pour évaluer le travail accompli. L'idée est d'éviter de reproduire le souci suivant : en 2011, la Belgique avait accepté 88 des 122 recommandations. Mais sans dispositif d'évaluation, il est impossible de déterminer combien de ces 88 promesses ont été tenues... ■

CATHERINE JOIE

### L'EXAMEN PÉRIODIQUE

#### Pas de force contraignante

L'Examen périodique universel (EPU) a été créé en 2008. Il fonctionne sur un cycle de quatre ans durant lesquels chacun des 193 membres et observateurs du Conseil des droits de l'homme de l'ONU monte une fois à la tribune pour entendre les recommandations de ses pairs et défendre sa politique des droits humains. Les recommandations émises par les membres de l'assemblée n'ont aucune valeur contraignante : c'est aux Etats à choisir s'ils veulent ou non s'en inspirer.